

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-49(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 14 décembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 2 décembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 21
Présents : 11
Absents : 10
Votants : 11
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Lila DESJARDINS, Patricia PAUL, Sandra RAJONI, Laurie SARDELLA.
Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Robert GAY, Bernard LIPÉRINI, Jean-Yves ROUX (en visioconférence),

Etaient excusé(e)s : Mesdames Michèle COTTRET, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE.
Messieurs Benoît GAUVAN, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Serge PRATO, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Objet : Adoption du guide interne de la commande publique

Le Président expose :

Le guide interne de la commande publique est un document de portée réglementaire qui fixe les règles de passation des marchés publics s'appliquant à l'ensemble des achats du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence (SDIS 04).

Le présent guide a ainsi pour objet de définir les modalités d'application du code de la commande publique au sein du SDIS 04.

L'objectif est d'assurer une sécurisation des procédures de passation des marchés en cohésion avec la politique d'achat du SDIS 04 afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. En cas de dispositions contraires entre ce guide et celles du code de la commande publique et des autres textes législatifs et réglementaires ce sont ces derniers qui prévaudront.

Ce guide permet à l'ensemble des acteurs de la fonction achat de connaître les principales dispositions imposées et d'identifier le processus d'achat interne du SDIS 04.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Bureau à actualiser ou modifier le présent guide afin de fluidifier ses mises à jour éventuelles, les seuils de procédure étant actualisés tous les deux ans par l'Union Européennes. Une communication de ces modifications sera transmise aux membres du Conseil d'administration.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document qui sera applicable au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL